

CTL du 30/03/2017

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

En attendant les conséquences mortifères des suppressions d'emplois actées lors du dernier CTL, la DDFIP 66 est engagée dans un train de réformes de ses structures sans précédent. Pour FO DGFIP 66, la justification de la nécessaire adaptation aux suppressions d'emplois ne peut constituer une stratégie viable pour notre Administration.

De surcroît, toutes les mesures dites modernes pour améliorer le service au public, ont pour conséquence immédiate de mettre un peu plus en difficulté, les usagers déjà fragilisés par un contexte économique et social difficile.

Les agents de la DDFIP 66 sont fatigués par toutes ces réformes incessantes.

On connaît la musique, on anticipe les gains de productivité inhérents à une réforme, en supprimant d'entrée des emplois, ce qui complique la période transitoire du changement jusqu'à l'objectif cible, qui permet de justifier encore plus de suppressions d'emplois.

Qui trinque : ce sont d'abord les agents !!!

Avec, cerise sur le gâteau PPCR !!!

Pour FO DGFIP 66, il s'agit d'un PROGRAMME POUR COULER LES REMUNERATIONS

Que dire du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu présenté ce jour en CTL ?

Le PAS pour les spécialistes.

Alors que nous avons un système de recouvrement amiable très performant, sous le prétexte fallacieux d'une réforme fiscale facilitant la vie des contribuables, nous allons déléguer aux tiers employeurs le recouvrement de l'impôt sur le revenu des salariés avec tous les risques que cela sous tend (tiers défaillants, confidentialité menacée, tricherie, fraude, chantage à l'emploi, pression de l'employeur sur le niveau des rémunérations, baisse du pouvoir d'achat des primo accédant à un emploi et des travailleurs précaires, injustice fiscale par rapport au reste du monde du travail et la liste est loin d'être exhaustive)

Quant au dialogue social et nous en terminerons par là, le DG a décidé de mener une attaque sans précédent en revisitant les règles de fonctionnement des instances paritaires en cours de mandature, en réduisant notamment de moitié les droits syndicaux, c'est à dire pour du moins disant social.

Pour FO DGFIP 66, seules les règles actées suite aux élections professionnelles du 04/12/2014 sont légitimes et doivent prévaloir.

Le signal fort donné par le DG en ce domaine témoigne d'un changement d'état d'esprit.

Il donne le feu vert et encourage, la stigmatisation sur le terrain des militants syndicaux, par différents acteurs soit manipulés par cette propagande, ou aussi désespérés par les suppressions d'emplois trouvant chez les élus du personnel, des boucs émissaires faciles, les absents ayant toujours tort, alors que les responsables des situations dégradées se situent au plus haut niveau de la hiérarchie, avec une responsabilité politique évidente qui oublie qu'il y a démocratie dans DEMOCRATIE SOCIALE.